

## Responsabilité agence/proprio dans blessures liés à vitres

## Par Berthon Paul, le 03/02/2017 à 18:35

## Bonjour,

Je me retrouve en face d'un problème auquel j'aimerais savoir si en ma qualité de locataire, je peux demander à ce que l'agence ou le propriétaire soit responsable.

Hier, je me trouvais dans la cuisine, portes ouvertes lorsqu'un coup de vent à fait claquer la porte fenêtre de ma cuisine contre le mur. Etant à proximité, j'ai reçu les bris de la fenêtre sur mes mains, la fenêtre faisant environ 2m de hauteur et 1m de largeur sur mes bras, j'ai dû aller aux urgences où ils m'ont placé 5 points de suture et m'ont donné 8 jours d'arrêt maladie avec nécessité d'une infirmière à domicile de manière quotidienne.

Le premier problème est que je ne sais pas si je suis responsable du fait que le vent ait fait claqué la porte fenêtre contre le mur.

Aussi, la fenêtre lorsqu'elle s'est brisé, est tombée sous forme de gros bris (des morceaux d'environ 40cm), pointues et tranchants. La fenêtre est tombée d'un bloc sauf sur les cotés où de gros morceaux restent attachés à la porte (de 50 cm de taille).

Mon agence ou mon propriétaire sont-ils de mes blessures du fait que de la fragilité de la fenêtre, qui a simplement heurté le mur mais aussi du fait que la vitre ne soit pas aux normes et sécurité (tombant en de nombreux non coupants)?

Y-a-t-il indirectement une responsabilité de l'agence ou du propriétaire dans les blessures et l'ITT de 8 jours me frappant?

PS: des photos ont été prises prouvant la dangerosité des bris

Vous remerciant par avance d'éclairer ma lanterne :)